

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

D2016-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARSAC**

Nombre de Conseillers

En exercice 19
Présents 14
Votants 19

Date de convocation : le 11 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 18 juillet à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavailols, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, M Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Franck COUETTE COSSE, M Jérémy SANTANDER, Mme Morgane COURBIN, M Raymond RIBES, Mme Isabelle ROY, M Jean Hugues DUFOUR

POUVOIRS : Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK, M. Mathias LOUIS donne pouvoir à Dominique CAVAILLOLS, M. Guillaume LAHAYE donne pouvoir à Joel DUBOURG, Mme Céline ALCALA-PAUQUET donne pouvoir à Franck COUETTE COSSE, M Christian BOYER donne pouvoir à M Jean Hugues DUFOUR.

Secrétaire de séance : **Mme Anne Marie Peneau**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING
PAYSAGER ET LA CREATION D'UN PASSAGE – LOT 3**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2016, le conseil municipal l'a autorisé à lancer la consultation pour le marché de travaux relatifs à l'aménagement du parking du stade et la création du passage piéton

Ce marché de travaux se décomposait en 3 lots. Malheureusement, la CAO réunie le 27 juin a dû déclarer le marché infructueux pour les lots 1 et 2. En effet, aucune offre n'a été remise. Une consultation a été immédiatement relancée pour ces 2 lots.

Concernant le lot 3, aménagement VRD du parking, la commission d'appel d'offre s'est réunie à 2 reprises. Deux offres ont été remises.

La commission a classifié les offres selon les critères suivants : prix des prestations 50%, valeur technique des prestations 30 %, délai d'exécution 20%

L'entreprise Pépin a remis les offres suivantes:

Offre de base : 382 968.57 euros HT
Avec variante n°1 : 316 337.29 euros HT
Avec variante n°2 : 307 537.63 euros HT

En fonction des critères pré cités, l'entreprise Pépin a obtenu la note de 86.95.

L'entreprise Eiffage a remis les offres suivantes :

Offre de base : 349 423.20 euros HT
Avec variante n°1 : 288 582.50 euros HT
Avec variante n°2 : 290 823.50 euros

En fonction des critères pré cités, l'entreprise Eiffage a obtenu la note de 96.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la CAO a proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage, variante n°1 sous réserve d'accord de l'ABF.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise Eiffage et de choisir les matériaux et techniques proposées dans la variante n°1.

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (M Dufour, Mme Roy, M Boyer)

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Dominique CAVAILLOLS

Maire de BARSAC

